

Un coup de pouce au SMIC n'est pas un frein à l'emploi

Comme chaque année, le groupe d'experts sur le SMIC vient de rendre son rapport en vue de la réunion de la CNNCEFP (Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle) du 15 décembre prochain, qui portera sur la revalorisation au SMIC au 1er janvier 2023.

Comme chaque année, le groupe d'experts recommande d'appliquer strictement le mécanisme légal de revalorisation du salaire minimum et « de s'abstenir de tout coup de pouce », alors que l'inflation accélère avec des hausses de prix à deux chiffres pour l'alimentation et l'énergie, deux postes de dépenses qui pèsent tout particulièrement dans les budgets des salariés les plus modestes. Selon ses estimations, l'augmentation probable du SMIC au 1^{er} janvier 2023 liée à la revalorisation automatique devrait se limiter à 1,8 %.

Outre cette traditionnelle absence de coup de pouce, le groupe d'experts préconise désormais de renforcer le rôle de la négociation collective par une indexation automatique du SMIC sur la moyenne des évolutions des minima salariaux d'un panel de branches représentatives. Une recommandation particulièrement malvenue à l'heure où les branches rencontrent des difficultés à respecter la conformité des minima conventionnels au SMIC. C'est aussi nier que les revalorisations du SMIC constituent justement un moteur essentiel des négociations !

Comme chaque année, le groupe continue de présenter l'augmentation du SMIC comme un coût et un frein à l'emploi.

FO estime que le rôle du groupe d'experts dans le processus de décision sur le SMIC est à repenser entièrement afin de redonner sa pleine place à une information-consultation effective et sincère des interlocuteurs sociaux, et à permettre la prise en compte de points de vue contradictoires dans l'élaboration des rapports. C'est la raison pour laquelle FO n'a pas souhaité répondre à l'invitation d'un groupe dont elle conteste le rôle et la composition.

FO réitère sa revendication d'une véritable augmentation du SMIC grâce à un coup de pouce significatif qui est le moyen le plus simple et le plus rapide de redonner du pouvoir d'achat aux bas salaires.

Contact :

Karen GOURNAY
Secrétaire confédérale

**Secteur de la
Négociation collective
et des Salaires**

✉ kgournay@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.84.17

Paris, le 2 décembre 2022